



Pour citer cet article :

**Lafon (Robert), « La < famille coupable > », *Sauvons l'enfance*, n°70, mai-juin 1947, p. 1-8.**



# SAUVONS L'ENFANCE

(Anc<sup>t</sup> « POUR L'ENFANCE " COUPABLE " »)

RÉDACTION :  
9, rue Guy de la Brosse, PARIS (V<sup>e</sup>)  
Tél. : GOB. 16-62

Abonnement annuel (France)... Soutien. 200 francs  
" " " " Réduit.. 125 francs  
" " (Etranger).. Soutien. 225 francs  
" " " " Réduit.. 150 francs  
Ch. post. : H, van ETTEN, Paris 866-19

## La « Famille coupable »

par le D<sup>r</sup> R. LAFONT

Si l'« Enfance coupable » a disparu, la « Famille coupable » reste et continue ses méfaits.

Bien des auteurs ont déjà souligné avec beaucoup d'autorité le rôle néfaste de la famille en matière de délinquance et de troubles caractériels : en France, Roux, Albanel, Mouret, Heuyer, Claude, Gilbert Robin, Henri Joly, Néron, Dechaume et Girard, Gamet, Berge, Menut (1), etc... ; à l'étranger, P. Vervaeck, Cocheri, Miss Chloe Owings, Mme Loosli-Usteri, etc... pour n'en citer que quelques-uns.

Mais, en cette matière, les aveugles et les sourds volontaires sont encore bien nombreux et il est bon que chacun apporte sa voix, sa plume et son expérience pour essayer d'ouvrir ces yeux et ces oreilles qui ne veulent pas voir, et pas entendre.

### I. — LA FAMILLE

La famille est à l'origine l'ensemble des personnes vivant sous un même toit. La « familia » des Romains comprend ainsi le maître (pater familias), sa famille proprement dite, ses parents et ses serviteurs.

Peu à peu, le sens se précise, se restreint, et la famille apparaît comme un groupe naturel d'individus unis par une double relation biologique :

la génération, qui donne les composants du groupe,

et le milieu, l'atmosphère familiale, auquel les générateurs doivent assurer un certain nombre de qualités sous certaines conditions pour permettre le développement des jeunes.

A partir de cette notion, on peut, avec les sociologues modernes, distinguer trois grands types de famille :

1. — *La famille patriarcale*, qui vit sous l'autorité du père et groupe autour de lui tous ses enfants et petits-enfants, soumis à son autorité et vivant en communauté. Le père incarne la tradition à laquelle tous les autres membres de la famille restent fidèles. Il y a cohésion du groupe, stabilité, mais aussi immobilité. Ces familles restent fermées et séparées

(1) Voir G.-C. MENUT : « La dissociation familiale et les troubles du caractère chez l'enfant ». Editions Familiales de France, Paris 1944.

des autres groupes ; elles ne progressent pas. Cette formule domine en Orient.

2. — *La famille souche*, se caractérise encore par l'autorité très forte du père. Il répartit la fortune entre ses enfants, mais confie à l'un d'eux le soin de conserver le domaine familial ; les autres peuvent fonder une famille, mais ils émigrent et ne bénéficient que des à-côtés de la maison souche. Dans cette famille il y a à la fois tradition conservatrice et nouveauté, il y a immobilité et progression. L'Angleterre en fournit de nombreux exemples : tradition par le maintien du domaine, nouveauté par l'essor des jeunes qui vont chercher fortune au loin.

3. — *La famille instable*, enfin, où, à peine élevés par leurs parents, les enfants s'en vont chacun de leur côté. La mort des parents et la division de leur héritage supprime habituellement des liens déjà très relâchés et dissout la famille. L'autorité paternelle et la tradition ne tiennent qu'un rôle secondaire ; très rapidement les jeunes générations se libèrent, elles sont livrées à elles-mêmes. A la famille patriarcale conservatrice et expérimentée succède la « famille conjugale », selon Durkheim, dont le lien est le mariage et dont la forme varie avec chaque mariage. C'est la formule moderne de nos pays.

Mal préparées par manque d'expérience et non soutenues par l'autorité du père et par la tradition, la plupart de ces familles ne sont pas stables et ne sont pas aptes à faire preuve d'initiative et d'autorité. Seule une formation familiale bien comprise peut leur apporter la continuité, la stabilité, l'initiative et l'autorité nécessaires à l'éducation des enfants.

La puissance paternelle s'est considérablement affaiblie alors que l'importance du mariage s'est accrue. Actuellement la famille vaut ce que vaut le mariage, et cela aussi bien pour la génération des composants du groupe familial que pour la création de l'atmosphère familiale. L'aïeul autoritaire et expérimenté n'est plus là ; le milieu est à créer ; le père et la mère sont seuls devant leurs enfants ; plus que par le passé leur rôle est immense, leur responsabilité écrasante.

Avec le progrès, l'indépendance et la liberté, nous voyons apparaître l'instabilité, les difficultés et les risques de dissociation. Il n'y a plus qu'un pas à franchir pour arriver à l'union libre temporaire et même à l'union de passage ; mais à ce stade peut-on encore parler de famille ? Je ne le crois pas.

Si la génération donne le terrain, la constitution, le milieu familial doit assurer l'éducation.

Le père et la mère doivent donner à leurs enfants une bonne hérédité et un milieu adapté à eux. Le rôle de l'hérédité est bien connu. Par contre, les qualités nécessaires au milieu sont généralement ignorées, même des meilleurs.

Un bon milieu doit apporter à l'enfant tout ce qui est nécessaire dans des proportions adéquates à la satisfaction de ses besoins et éveiller en lui un sentiment de plaisir, qui le pousse à utiliser volontiers ce qui l'entoure. Ceci constitue le côté subjectif de l'éducation et contribue à former l'affectivité, qui nous apparaît ainsi comme la somme des sentiments traduisant l'adaptation de l'individu au réel et aux lois qui régissent le réel.

Pour assurer une bonne éducation les parents doivent faire régner au sein de la famille une ambiance aimante, paisible, saine et tonique, où la discipline et la liberté permettent aux enfants d'être protégés et de pouvoir manifester leur puissance. Amour, discipline et extériorisation de la puissance de l'enfant ne sont pas incompatibles. La discipline est le moyen d'adapter la puissance. Le manque d'autorité trahit l'amour. L'autorité sans amour est un non-sens éducatif. L'amour renforce la puissance de l'enfant. La discipline sans amour et l'amour sans discipline sont sources de déséquilibre, d'insatisfaction, d'inadaptation et de conflits.

L'amour doit créer une atmosphère de sécurité et de dépendance tutélaire ; il doit être dispensateur d'épanouissement et de joie ; il doit être vivifiant et non amenuisant.

La discipline doit être donnée par l'autorité et l'exemple, par la création d'actes réflexes, par l'enseignement des usages et des principes d'hygiène et de vie, par le développement du bon sens et du jugement, par l'adaptation aux règles familiales et sociales ; elle doit fournir les cadres des activités de l'enfant et préparer celui-ci à manifester normalement sa puissance, non pas en l'inhibant, mais en le guidant.

La puissance de l'enfant doit pouvoir s'extérioriser d'abord dans le milieu familial afin de lui permettre de prendre sa place, d'agrandir sa personnalité, d'agir, de jouir et de savoir, puis d'harmoniser sa force à la force de tout ce qui l'entoure et de s'essayer à la vie en augmentant progressivement ses champs d'expérience dans la joie et la liberté de vivre.

## II. LES BONNES FAMILLES QUI SE TROMPENT ET LES FAUSSES BONNES FAMILLES

Il ne suffit pas d'être légitimement mariés et de vivre sous un même toit pour assurer ces condi-

tions : les bonnes familles qui se trompent sont légion, et les fausses bonnes familles sont aussi nombreuses.

L'amour existe généralement, mais bien souvent il est de mauvaise qualité, il étouffe, il inhibe plutôt qu'il libère et épanouit. Il pousse aux gâteries intempestives et conduit l'enfant à l'égoïsme, au caprice, à la paresse, au chantage affectif et à la tyrannie. Il s'extériorise par une surveillance excessive : « Attention ! tu vas de salir ! », « Attention ! tu vas tomber ! », « N'es-tu pas malade ? », etc... et ainsi il retarde le développement, fait des puérils prêts aux réactions antifamiliales, cultive les préoccupations et prépare le lit de l'inquiétude et de l'hypochondrie.

Il essaye de compenser la sévérité ou l'indifférence de l'autre parent et dissocie, ainsi, aux yeux de l'enfant, le duo père-mère, dont la synergie éducative est indispensable dans la famille conjugale moderne.

Cette hypertrophie d'amour de mauvais aloi n'est en réalité que la traduction d'un égoïsme parental accentué et prépare aux conflits du deuxième sevrage, du fait de l'inacceptation des parents de voir, au moment de l'adolescence, les enfants se détacher d'eux.

A l'opposé, le défaut d'amour maintient l'enfant dans une position faible et paralyse le développement de son affectivité, à moins qu'il ne l'oriente vers des non-valeurs.

Il en est de même de l'absence de discipline, qui laisse pousser l'enfant comme une herbe folle et s'épuiser et s'irriter devant les cuisants échecs de son ignorance et de son inexpérience.

La discipline trop dure, mal comprise et mal sentie écrase et révolte, elle conduit à l'intolérance à toute règle, à l'incompréhension, à l'anarchie et à l'inacceptation.

Il est anormal que l'un des parents soit le dispensateur exclusif des mesures sévères, l'autre l'unique ordonnateur des bienfaits.

Le père et la mère doivent se partager l'amour et la discipline, et donner à chacun d'eux son empreinte masculine ou féminine, mais de façon qu'il n'y ait qu'une ambiance homogène : celle des parents, et non pas deux ambiances à tonalités affectives et attractives différentes : celle du père et celle de la mère.

D'autres parents, grands-parents, oncles ou tantes par exemple, par leur attitude propre ou par leur attitude vis-à-vis le père ou la mère, peuvent créer au sein de la famille une nouvelle ambiance, ou faire dévier l'ambiance du père ou de la mère, et ainsi désorienter l'enfant et dissocier l'ambiance homogène des parents.

En somme, la première grande faute des parents sera de ne pas donner au milieu familial une homogénéité d'amour et de discipline convenable.

Autres défauts de ce milieu : l'ambiance n'est pas paisible, n'est pas saine, n'est pas tonique.

L'ambiance n'est pas paisible parce que on agite

trop de soucis et de problèmes devant l'enfant : on parle à tort et à travers ; parce que, par le truchement de la T.S.F., n'importe qui, n'importe quoi peut s'introduire dans l'intimité des foyers ; parce que, toujours par la T.S.F., un fond bruyant peut accompagner les actes familiaux les plus simples, les plus purs, comme les repas ou les veillées, rompre l'intimité, dissoudre les contacts affectifs, et imposer des idées toutes faites, pas toujours en accord avec l'esprit des parents ; parce qu'on discute constamment avec un ton élevé et une attitude hostile, laissant penser à l'enfant qu'il y a dispute : « Chez moi, ça crie toujours ! » ; parce qu'on se dispute véritablement, on se bat même ; parce que l'autorité brutale d'un des parents entretient un sentiment de crainte, d'inquiétude et bientôt de haine ; parce que l'enfant pressent qu'il n'y a plus qu'un accord fictif des parents et que le potentiel d'amour faiblit de plus en plus pour laisser place à une communauté d'intérêts, à une façade et à une facilité de vie matérielle et sociale.

L'ambiance n'est pas saine parce que la mère est nerveuse ou simplement surmenée (les raisons de nervosité et de surmenage ne manquent pas en cette époque pour toutes les mères de famille, personne ne saurait le leur reprocher, mais c'est un fait réel dont nos enfants subissent les contre-coups et que nous devons souligner pour montrer les graves répercussions morales des erreurs d'une administration qui pourrait paraître ne gérer que des biens purement matériels) ; parce que le chômage menace ou règne ; parce qu'il y a l'incertitude du lendemain ; parce qu'il y a la maladie ou l'alcoolisme ; parce que le sens moral est émoussé ; parce que l'impudeur et l'érotisme planent au-dessus de l'amour véritable ; parce que plus simplement les parents ne savent pas se tenir dans leurs propos et leurs gestes : on parle devant l'enfant de sa santé, de ses maladies, de ses maux, de son appétit, de ses selles, des difficultés qu'il a fait naître, de tout ce qu'il doit à ses parents ; on aborde à voix basse ou à demi-mots des « sujets délicats », portant généralement sur des grossesses ou des accouchements, on les entoure d'un halo de mystère et de perversité et, à la saine réalité respectable, on substitue l'idée d'une situation honteuse, coupable et méprisable ; parce qu'enfin plusieurs fois dans la journée on trompe l'enfant, souvent pour des riens, en croyant l'élever, tout en lui inculquant le principe qu'il faut toujours tout dire à ses parents ; et un jour, l'enfant ou l'adolescent découvre que son éducation a été faite sur un fonds de mensonge, il ne comprend pas ou il réagit : le piédestal sur lequel il plaçait ses parents s'effondre et, en même temps que baisse l'amour filial, la déception grandit.

L'ambiance n'est pas tonique parce qu'il n'y a pas d'autorité et de discipline au foyer, parce que l'indifférence, le laisser-aller, la paresse, la lâcheté dominant ; parce qu'on inhibe l'enfant : on lui mâche tout, on le paralyse : « Tu es trop lent, je vais t'habiller », « Tu es trop bête pour réussir », « Tu

ne feras jamais rien », on lui donne des exemples d'insuccès, on le plaint et on ne parle jamais de lui sans ajouter « ce pauvre petit ! », on étouffe l'enthousiasme, le courage, la joie de vivre, le goût d'agir ; on malmène son effectivité en développant la jalousie : « Je ne t'aime plus ! », « Ta sœur est plus gentille que toi ! », « Je n'aime pas les garçons. Ah ! si j'avais une petite fille ! » On inculque la peur de vivre et on cultive la crainte, l'angoisse et l'anxiété, etc...

Il serait facile de multiplier les exemples, mais cette énumération déjà trop longue montre la multiplicité et la diversité des microtraumatismes psychiques que subissent les enfants. Certes, chacun de ces petits traumatismes pris isolément peut ne pas être grand chose ; mais leur répétition et leur accumulation quotidienne, pluri-quotidienne même, fait en fin de compte une belle somme, qui marque lourdement l'enfant et le prépare, si elle ne l'y conduit pas, aux réactions antifamiliales et antisociales, au vagabondage, aux fugues, aux actes compensateurs et aux comportements délictueux sinon criminels.

### III. — LES FAMILLES DISSOCIEES ET LES MAUVAISES FAMILLES

Les familles précédentes ont sur nos schémas des formes normales et ce ne sont que des enquêtes très poussées, des interrogatoires indirects et prudents des parents et des observations prolongées qui révèlent leurs erreurs et leur lourde responsabilité.

Dans ce deuxième groupe l'anomalie est flagrante, elle tient à la constitution du milieu, aux défauts des parents ou à la réunion de ces deux éléments.

Dans le grand groupe des dissociations familiales il y a d'abord les *dissociations inapparentes*. Outre la mésentente déjà signalée, il y a, par exemple, la vie du père hors du foyer pour des raisons professionnelles ; il y a l'abandon moral, l'« orphelinat moral » de certains enfants, malgré la présence habituelle des parents à la maison, parce qu'on les confie constamment à des domestiques, ou on les place de lycées en collèges, de colonies de vacances en séjours à l'étranger, sans jamais leur accorder un peu de la chaleur du foyer, sans jamais leur consacrer un peu de soi.

Une de nos filles du Centre d'Observation, appartenant à une famille très riche, trop riche, trouvait souvent, au retour de l'école, à la place de la soupière familiale, sur une table nue, ce petit billet : « Nous ne rentrons pas ce soir. Voilà 200 francs. Va manger au restaurant ». Elle avait 12 ans ! A treize ans, au lieu d'aller à l'école, elle menait déjà une vie de demi-mondaine.

Les dissociations évidentes sont très fréquentes. Sur les 100 premiers cas observés aux « Oliviers » (Centre régional d'observation — Section féminine) (1) nous trouvons 66 cas de dissociations évidentes, compte non tenu de 9 cas de mésentente

(1) Ces statistiques ont pu être établies grâce à la précieuse collaboration de toute l'équipe des « Oliviers » en particulier de Sœur Marie-Bernard, directrice, de Mme Delpont, assistante sociale et de Mlle Dussuel, secrétaire.

simple notoire, et, constatation plus curieuse, 32 formes différentes de dissociation.

Une étude élémentaire ne tenant pas compte des associations nous donne :

Décès de la mère	18 cas
Décès du père	17 cas
Mésentente simple	9 cas
Séparation	15 cas
Divorce	9 cas
Concubinage de la mère	13 cas
Concubinage du père	3 cas
Remariage de la mère	8 cas
Remariage du père	10 cas
Mère malade	2 cas
Père malade	1 cas
Père prisonnier de guerre	1 cas
Père absent	3 cas
Père absent adresse inconnue	3 cas
Mère absente adresse inconnue	3 cas
Mère inconnue	5 cas
Père inconnu	9 cas

Si nous envisageons maintenant les associations de ces diverses conditions entre elles, nous trouvons :

1. Uniquement décès de la mère	4 cas
2. Uniquement décès du père	5 cas
3. Décès du père et de la mère	4 cas
4. Séparation des parents	8 cas
5. Mésentente simple	9 cas
6. Père inconnu	3 cas
7. Père et mère inconnus	5 cas
8. Mère malade	1 cas
9. Père prisonnier de guerre	1 cas
10. Mort de la mère, remariage du père	5 cas
11. Divorce, remariage du père	1 cas
12. Mort du père, remariage de la mère	4 cas
13. Divorce, remariage de la mère	2 cas

14. Mort du père, concubinages de la mère (Schémas III et IV)	3 cas
15. Divorce, concubinages de la mère (Schéma V)	1 cas
16. Père inconnu, concubinage de la mère	1 cas
17. Séparation, mort de la mère	1 cas
18. Séparation, concubinage du père, mère partie sans laisser d'adresse	1 cas
19. Séparation, concubinage du père	2 cas
20. Séparation, concubinage de la mère, père parti sans adresse, mort de la mère	1 cas
21. Séparation, père parti sans adresse	1 cas
22. Concubinage de la mère, puis mariage de la mère	2 cas
23. Deux concubinages puis mariage de la mère	1 cas
24. Union de passage, mariage avec homme qui reconnaît l'enfant, divorce, remariage de la mère, remariage du père légal avec une autre femme ayant déjà deux autres enfants qu'il reconnaît (voir schéma VI)	1 cas
25. Concubinage de la mère, mariage de la mère, divorce, remariage du père légal, disparition sans adresse de la mère	1 cas
26. Mort de la mère, disparition du père sans adresse	1 cas
27. Mésentente, mort de la mère, absence du père	1 cas
28. Maladie de la mère, absence du père	1 cas
29. Maladie de la mère, divorce, décès du père, disparition de la mère sans adresse	1 cas
30. Absence du père, concubinage de la mère	1 cas
31. Divorce, remariage de la mère, séparation de la mère, concubinage de la mère, maladie du père	1 cas
32. Décès de la mère, remariage du père, divorce du père, remariage du père	1 cas

	Ecoliers parisiens Normaux	Statistique Menut	Statistique personnelle
Père et mère vivants non séparés. . . . .	88 %	34,5 %	34 %
Parents séparés de fait ou par divorce :			
a) pas de remariage. . . . .	1,9 %	8 %	11 %
b) remariage ou concubinage du parent qui garde l'enfant . . . . .	0,7 %	11,5 %	12 %
TOTAL	3,6 %	19,5 %	23 %
Orphelins de l'un des deux parents :			
a) pas de remariage. . . . .	6,35 %	13 %	10%
b) remariage ou concubinage du survivant. . . . .	1,55 %	15 %	16%
TOTAL	7,9 %	28 %	26 %
Orphelins des deux parents . . . . .	0,65 %	8 %	4 % (1) + 5 %
Enfants naturels :			
a) Mère seule. . . . .	0,2 %	2 %	3 %
b) Mère mariée ou vivant en concubinage. . . . .	0,65 %	8 %	14 % (2) — 5 %

(1) A quoi nous pouvons ajouter 5 % de parents inconnus.

(2) Dont 5 % légitimés par mariage subséquent des parents.

Nous ne croyons pas dans ces 100 premiers cas avoir rencontré toutes les formes de dissociation, et déjà cependant cette fréquence, cette variété et cette complexité surprennent bien des personnes averties.

Il est intéressant de mettre en parallèle nos chiffres avec ceux obtenus par Menut dans 839 dossiers du service du docteur Heuyer à Paris, et de les comparer aux résultats d'une enquête portant sur 69.155 écoliers de la région parisienne en suivant la classification de Menut dans le tableau ci-contre :

La comparaison est frappante dans la discordance avec les familles des sujets normaux et dans le parallélisme des deux statistiques issues du service du Docteur Heuyer à Paris et du Centre d'observation de Montpellier.

Ces familles ne sont pas seulement mauvaises par leur dissociation, mais encore par leurs maladies ou leurs comportements anormaux.

Une étude analytique des principales de ces anomalies nous montre chez les parents et ascendants :

	Père	Mère	Ascendants paternels	Ascendants maternels	TOTAL
Alcoolisme. . . . .	31	8	7	6	52
Amoralité.	13	38		1	52
Délinquance . . . . .	10	8	2		30 dont 3 récidivistes
Psychopathies . . . . .	2	5	3	7	17 } dont 7 internés.
Arriérations mentales. . . . .	4	7	4		15 } dont 3 idiots.
Instabilité, troubles du caractère . . . . .	4	7	2		13 } 62
Affections neurologiques. . . . .	4	3		10	17
Tuberculose . . . . .	5	7	3	7	22
<b>TOTAL</b> . . . . .	<b>73</b>	<b>83</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>208</b>

(Il n'a pas été possible de faire une statistique ayant quelque valeur sur l'infection syphilitique des parents.)

Ces anomalies s'associent entre elles de façons diverses qu'il ne paraît pas utile d'énumérer. L'alcoolisme, l'amoralité, la délinquance et les troubles neuropsychiatriques dominant. Si nous additionnons psychopathies, arriérations mentales, instabilité et troubles du caractère, et affections neurologiques, nous trouvons ces affections 62 fois.

L'association « alcoolisme — famille nombreuse » mérite d'être soulignée à cause de sa fréquence.

Du reste, la plupart des familles observées doivent être classées dans les familles nombreuses :

1 enfant	7 familles
2 enfants	13 familles
3/5 enfants	51 familles
6/10 enfants	16 familles
plus de 10	7 familles
indéterminé	6 familles

Sur un total de 450 enfants environ, 90 sont déjà morts :

14 familles ont perdu 1 enfant
8 familles ont perdu 2 enfants
2 familles ont perdu 3 enfants
5 familles ont perdu 4 enfants
3 familles ont perdu 6 enfants
1 famille a perdu 11 enfants

#### IV. — LES SCHEMAS DE FAMILLE ET DE MILIEU

La difficulté à saisir la complexité des cas nous a conduit à utiliser une représentation graphique inspirée de l'arbre généalogique classique et introduisant les autres éléments du milieu.

Chaque individu du milieu est représenté par un cercle de 1 cm. 1/2 à 2 cm. de diamètre pourvu d'une flèche ou d'une croix selon qu'il s'agit d'un homme ♂ ou d'une femme ♀ ; deux lignes horizontales virtuelles divisent la plage du schéma en 3 parties : la partie supérieure est réservée aux grand-parents ou à leurs collatéraux ou conjoints, la partie moyenne aux parents, à leurs collatéraux ou à leurs conjoints, la partie inférieure à l'enfant étudié (le cercle est plus grand que les autres), à ses collatéraux ou à ses conjoints.

A l'intérieur de chaque cercle on indique l'âge du sujet, au moment de l'enquête, et en cas de décès au moment du décès, et les principales anomalies qu'il présente. Pour cela nous utilisons les lettres ou les signes symboliques suivants :

+	décès
S	suicide
V	maladie vénérienne
N	affection neurologique
Y	alcoolisme
O	amoralité
⊗	cancer
C	convulsions
⊕	délinquance
⊕	délinquance avec emprisonnement
⊖	Enurésie
∞	syphilis
H∞	hérédo-syphilis
ψ	tuberculose

- E** épilepsie  
**Ne** nervosité  
**K** troubles caractériels  
**Ψ** psychopathie  
**⊕** psychopathie ayant entraîné l'internement  
**)** rachitisme  
**S↓** Stigmates de dégénérescence  
**→** fugues

Les autres anomalies sont indiquées en clair ou par un autre signe dont la signification est précisée dans une légende.

Les enfants sont rangés dans l'ordre chronologique, les premiers nés à gauche.

Tous les sujets ayant du sang commun avec l'enfant sont désignés en teignant l'intérieur du cercle. Pour les demi-frères, on ne teinte que la moitié du cercle.

Les unions sont indiquées par des traits horizontaux terminés par deux petites lignes obliques allant vers la partie inférieure des cercles désignant les conjoints. Au-dessus de la barre horizontale on indique la qualité et l'ordre chronologique de l'union, en adaptant les initiales suivantes :

- L = union légitime  
 C = concubinage  
 P = liaison de passage  
 S = séparation  
 D = divorce

On indique le rang de chacune des unions en mettant son numéro en indice de la lettre qualifiant d'union : par exemple L<sup>1</sup>S D veut dire « première union légitime suivie de séparation puis de divorce ; C<sup>2</sup> : la deuxième union est un concubinage.

En cas d'unions diverses du père et de la mère on classe d'abord les unions de la mère et on se fie sur le moment de l'union de la mère avec le père pour numérotter les unions de celui-ci.

Au-dessous des lignes d'union partent des traits verticaux aboutissant aux enfants issus de ces unions.

On encadre par une ligne courbe fermée les membres qui composaient le milieu au moment du conflit. Dans le cas où l'enfant a vécu dans plusieurs milieux successifs, on établit autant de lignes courbes qu'il y a de milieux, chacune de ces lignes encerclant les éléments constitutifs du milieu lui correspondant, et on indique par un numéro leur ordre chronologique. Le trait continu est réservé au milieu du moment du conflit ; pour les autres, on utilise les traits discontinus : traits, traits-points, croix, etc...

Voici quelques exemples de cette représentation graphique :

**SCHÉMA I.** Structure familiale normale, bons éléments familiaux, erreurs éducatives.

Vol en bande et abus de confiance dans un but de jouissance. Nonchalance morale. Instabilité. Famille en apparence normale. Père faible, mère autoritaire ; 5 milieux de vie différents ; 8 changements « dans l'intérêt de l'enfant » en particulier chez un oncle et une tante qui « devaient s'en charger ».

**SCHÉMA II.** — Structure familiale normale, mauvais éléments familiaux.

Troubles du caractère, arriération mentale, fugue. Père alcoolique, troubles caractériels des deux parents. La grand'mère paternelle a eu 5 enfants de 5 conjoints différents.

**SCHÉMA III.** — Familles particulièrement fertiles. Dissociation familiale.

Alcoolisme et tuberculose du père  
 Amoralité, nervosité et délinquance de la mère  
 Amoralité, et délinquance du concubin actuel  
 Arriération mentale, troubles du caractère, amoralité et prostitution de la fille.

**SCHÉMA IV.** Famille nombreuse et irrégulière de gitans amoraux et malhonnêtes

Père alcoolique décédé.  
 Mère alcoolique, amoral, délinquante emprisonnée, 3 concubinages connus.  
 Fille 15 ans débile mentale, vivant en concubinage avec un garçon de 16 ans, vol, grossesse. 7 enfants dressés à la mendicité et aux chapardages.  
 7 enfants couchant dans un même lit garni des plumes d'un édredon éventré.  
 Les six derniers sont actuellement confiés à l'assistance.

**SCHÉMA V.** — Famille dissociée. Inconduite de la mère et de 3 filles.

Père alcoolique  
 Fille : vagabondage spécial, arriération mentale, déséquilibre mental, aurait été violente par le deuxième concubin de la mère (?) a vécu au moins dans 10 milieux différents.

**SCHÉMA VI.** — Famille dissociée. Imprévue de la reconnaissance de paternité. Père légal alcoolique, amoral, délinquant emprisonné, jaloux n'hésite pas à reconnaître l'enfant de sa première femme, et les deux enfants de sa deuxième femme, nombreuses liaisons de passage.

Mère nerveuse, nonchalante morale.  
 Fille normale, a vécu dans 7 milieux différents, devait rester dans le milieu légal composé du père légal, de la femme légitime actuelle du père légal, et des deux enfants de cette femme, reconnus également par le père légal.  
 L'action sociale a rapproché l'enfant de sa mère qui se relève et qui paraît bien mariée.

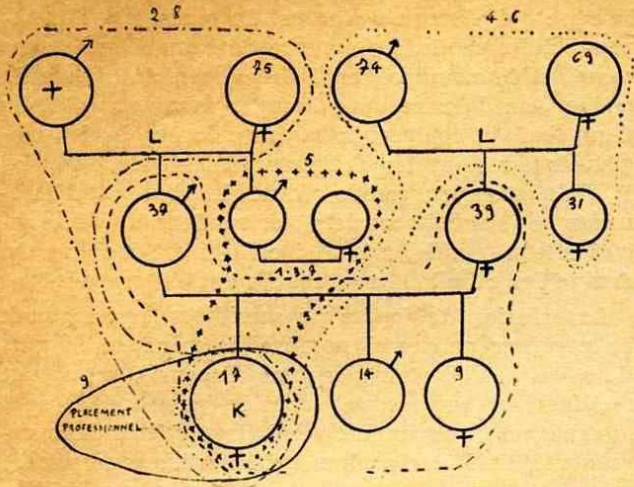


SCHÉMA I.

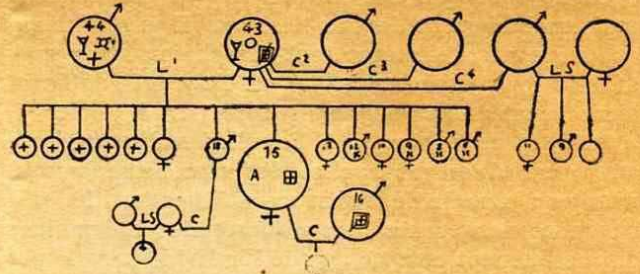


SCHÉMA IV.

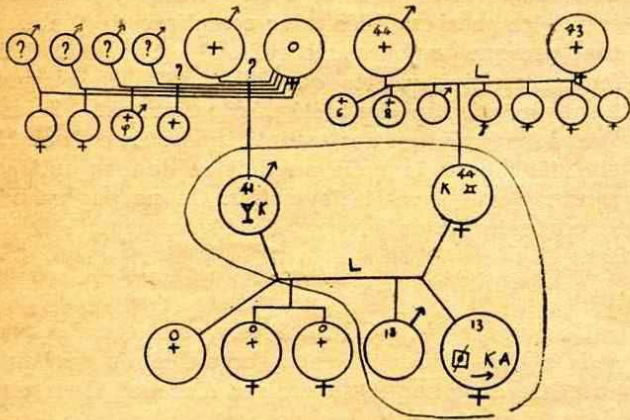


SCHÉMA II.

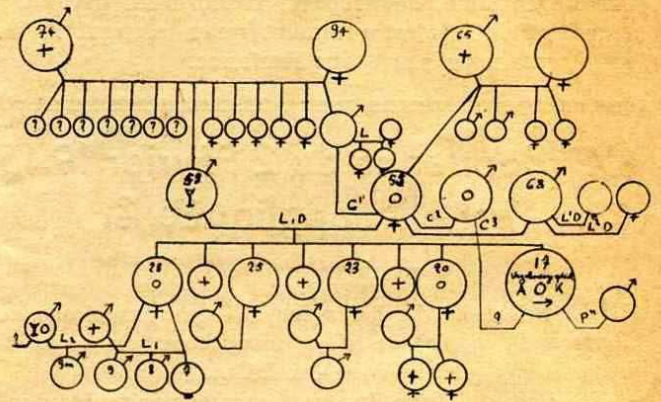


SCHÉMA V.

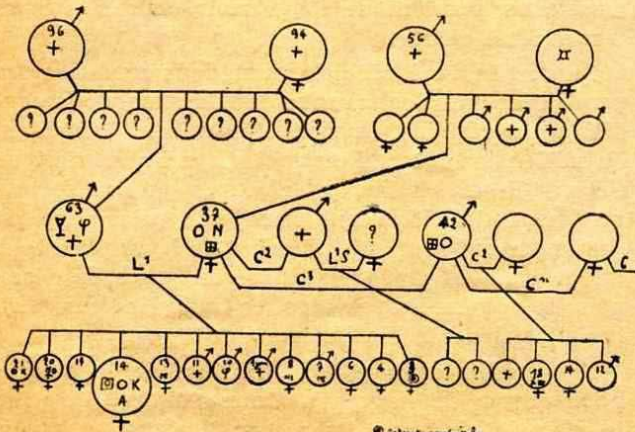


SCHÉMA III.

© Culture familiale  
N° 1 non fréquent en latin

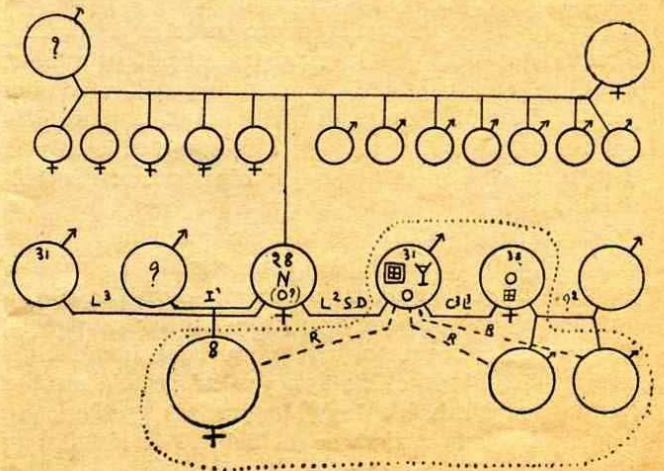


SCHÉMA VI.



Ce ne sont que des statistiques ou des schémas vraisemblablement incomplets, car il est probable que nous ne savons pas tout sur chaque cas ; mais déjà ne sont-ils pas suffisamment éloquents, suffisamment accablants, pour nous autoriser à parler de « familles coupables ». « Familles malheureuses » aussi, car il est pour elles des circonstances atténuantes : la maladie, l'absence d'éducation, les propagandes dangereuses, les philosophies inhumaines, qui ne tiennent compte que de l'individu sans le placer dans sa lignée, dans sa mission, dans sa communauté et dans sa dépendance universelle.

Tout mariage, toute union, quoiqu'on fasse, est un engagement, une prise de responsabilité à l'égard du conjoint et de la descendance. Accepter de s'unir c'est accepter d'éduquer, en harmonie avec son conjoint, les fruits de cette union. Il est prudent avant de proclamer les nécessités et les beautés d'une polynatalité, dans la structure actuelle de la famille instable, de préparer d'abord les parents à leur tâche. Ce n'est vraiment qu'en sauvant la famille, que nous sauverons l'enfance.

---

---